



Titres RBC liés à l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks 35 AR avec taux fixe de 5,82 % (CAD), série 72 Titres à capital non protégé

Niveau barrière de protection de 80 %

Performance liée à l'indice Solactive Equal
Weight Canada Banks 35 AR

Coupon de 5,82 % par année payé
mensuellement

Fundserv	Clôture des souscriptions	Date d'émission	Date d'échéance
RBC15829	vers le 2 juillet 2026	9 juillet 2026	7 juillet 2033

PRINCIPALES MODALITÉS

Émetteur :	Banque Royale du Canada
Notes attribuées à l'émetteur :	Moody's : Aa1; S&P : AA-; DBRS : AA
Monnaie :	CAD
Placement minimal :	10 Titres ou 1 000 \$
Durée :	Environ 7,0 ans
Capital à risque :	Le capital des Titres n'est pas protégé.
Indice sous-jacent :	Le rendement des Titres est lié à la performance de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks 35 AR (l'« indice sous-jacent »). L'indice sous-jacent est un indice de rendement ajusté qui vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks (l'« indice cible »), déduction faite d'un dividende synthétique de 35 points d'indice par année (le « facteur de rendement ajusté »). Il est entendu que le rendement des Titres est lié à l'indice sous-jacent et non à l'indice cible. Le niveau de clôture en date du 5 juin 2026 s'établissait à 922,09. Par conséquent, en date du 5 juin 2026, le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de clôture correspondait à 3,7957 %. Pendant la durée des Titres, la somme du facteur de rendement ajusté sera d'environ 245 points d'indice, ce qui représente 26,5701 % du niveau de clôture au 5 juin 2026. Pour les besoins du calcul du niveau de l'indice cible, les dividendes versés et autres distributions effectuées, s'il y a lieu, à l'égard des titres qui composent l'indice cible sont réputés réinvestis dans l'ensemble de ces titres. En date du 5 juin 2026, le taux de rendement en dividendes annuel de l'indice cible était de 2,815 %, soit un taux de rendement en dividendes total d'environ 21,449 % composé annuellement sur la durée des Titres, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant.
Date d'émission :	Le 9 juillet 2026
Niveau initial :	Le niveau de clôture publié par le promoteur de l'indice à la date d'évaluation initiale.

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Le prospectus préalable de base définitif, tout supplément de prospectus préalable applicable, le supplément de fixation du prix et leurs modifications sont accessibles au moyen de SEDAR+ à www.sedarplus.com. On peut également obtenir des exemplaires de ces documents au www.rbcnotes.com. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, tout supplément de prospectus préalable applicable, le supplément de fixation du prix et leurs modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Date d'évaluation initiale :	Le 3 juillet 2026
Niveau final :	Le niveau de clôture publié par le promoteur de l'indice à la date d'évaluation finale.
Date d'évaluation finale :	Le 4 juillet 2033
Niveau barrière de protection :	Correspond à 80,00 % du niveau initial.
Niveau de clôture :	Le niveau de clôture officiel de l'indice sous-jacent annoncé par le promoteur de l'indice pour la date concernée, tel que déterminé par l'agent des calculs.
Date d'échéance :	Le 7 juillet 2033
Paiements d'intérêts :	Les paiements d'intérêts sur les Titres seront payables à terme échu à chaque date de paiement des intérêts au taux d'intérêt fixe de 0,4850 % pour chaque période mensuelle se terminant à une date de paiement des intérêts (une « période d'intérêts »). Les paiements d'intérêts ne sont pas conditionnels à la performance de l'indice sous-jacent ni liés à celle-ci.
Dates de paiement des intérêts :	Les dates indiquées ci-après à la rubrique « Dates de paiement des intérêts », sauf en cas d'événement extraordinaire, et à condition qu'une date de paiement des intérêts ne soit pas un jour ouvrable, cette date de paiement des intérêts sera reportée au jour ouvrable suivant.
Paiement à l'échéance :	Le montant payable à la date d'échéance (le « montant du remboursement final ») pour chaque Titre correspondra à ce qui suit : a) soit 100,00 \$, si le niveau final est supérieur ou égal au niveau barrière de protection; b) soit une somme correspondant au résultat de la formule suivante : $100,00 \$ \times (\text{niveau final} / \text{niveau initial})$, laquelle somme ne saurait en aucun cas être inférieure à 1,00 \$, si le niveau final est inférieur au niveau barrière de protection. Le montant du remboursement ne pourra donc pas être déterminé avant la date d'évaluation finale. Le montant du remboursement sera versé en sus du paiement d'intérêts payable à la date d'échéance.

Tableau des frais de négociation anticipée :	Vente au cours du nombre de jours indiqué suivant la date d'émission	Frais de négociation anticipée (en pourcentage du capital)
	De 1 à 60 jours	3,00 %
	De 61 à 120 jours	2,00 %
	De 121 à 180 jours	1,00 %
	Par la suite	Aucuns

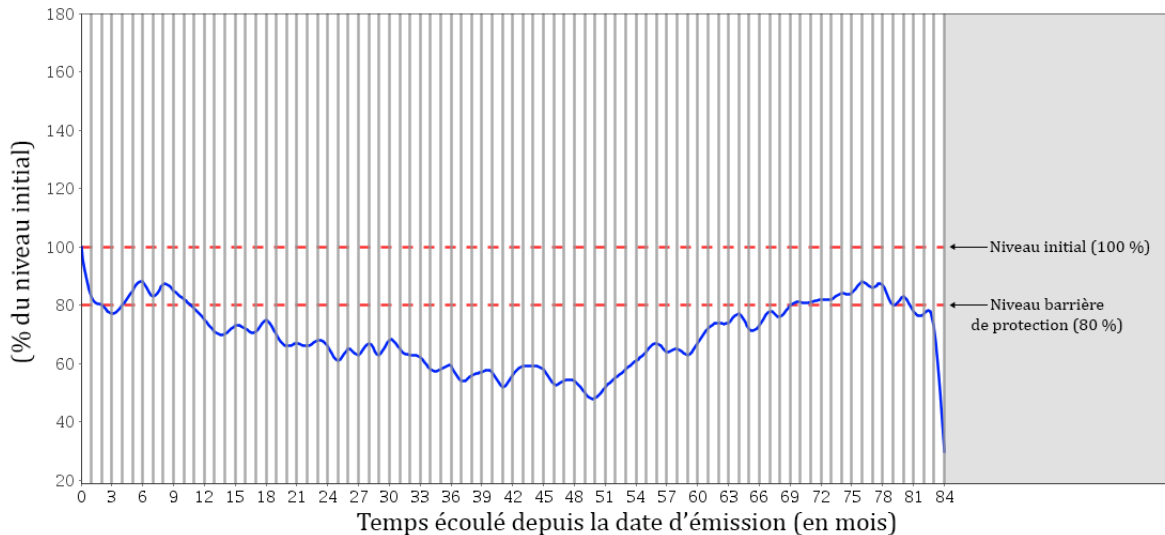
Marché secondaire : Fundserv, RBC15829

En règle générale, pour être valable un jour ouvrable donné, une demande de rachat devra être faite au plus tard à 14 h (heure de Toronto) le jour ouvrable en question (ou à toute autre heure pouvant être fixée par Fundserv). Toute demande reçue après cette heure sera réputée avoir été envoyée et reçue le jour ouvrable suivant.

EXEMPLES DE CALCUL

Les exemples qui suivent illustrent le calcul du rendement des Titres selon différents scénarios. Ces exemples ne sont inclus qu'aux fins d'illustration. La performance de l'indice sous-jacent utilisée dans les exemples ne constitue pas une estimation ou une prévision de la performance de l'indice sous-jacent ou des Titres. La performance réelle de l'indice sous-jacent et des Titres sera différente de ces exemples, et cette différence pourrait être importante. Tous les exemples ci-après supposent que le porteur des Titres a acheté des Titres d'un capital global de 100,00 \$ et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit. Certains montants en dollars indiqués ci-après sont arrondis au cent entier le plus près, s'il y a lieu, pour en faciliter la lecture, mais le montant par Titre payable à un investisseur peut être arrondi à la décimale près.

Exemple n° 1 – Dépréciation importante de l'indice sous-jacent et paiement d'une somme inférieure au capital à la date d'échéance



— Niveau de clôture de l'indice sous-jacent

Dans ce scénario, à la date d'évaluation finale, le niveau final est inférieur au niveau barrière de protection. Le niveau initial de l'indice sous-jacent est de 922,09 et son niveau final est de 276,63. Le montant du remboursement serait donc calculé comme suit :

$$\text{capital des Titres} \times (\text{niveau final} / \text{niveau initial}) \\ 100,00 \$ \times (276,63 / 922,09) = 30,00 \$$$

Étant donné que le coupon mensuel de 0,4850 \$ par Titre n'est pas conditionnel à la performance de l'indice sous-jacent ni lié à celle-ci, le total des paiements d'intérêts effectués pendant la durée des Titres s'établit comme suit :

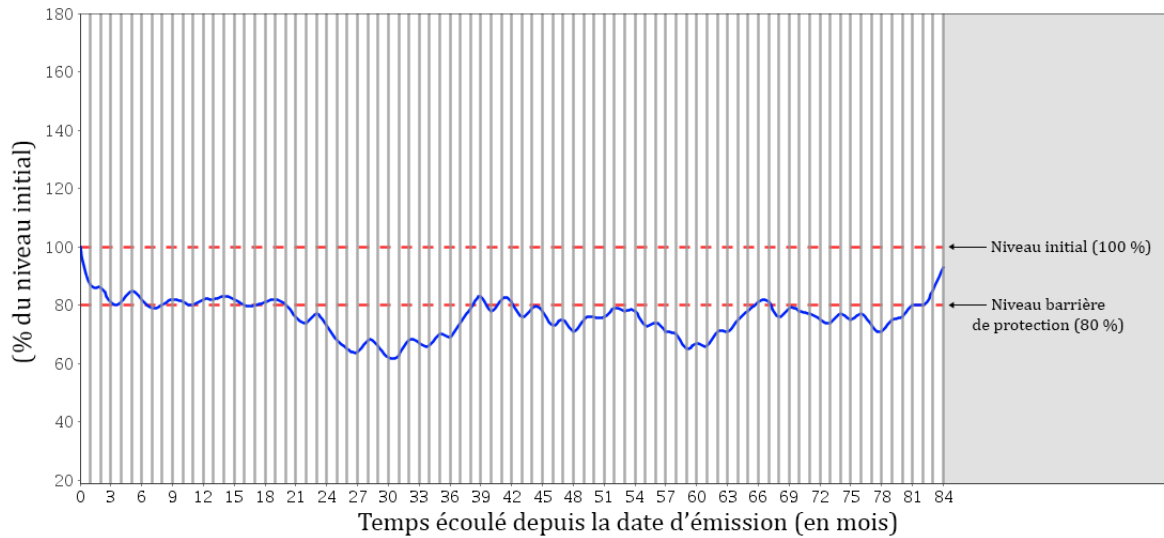
$$\text{capital des Titres} \times 0,4850 \% \text{ par période d'intérêts} \times 84 \text{ périodes d'intérêts} \\ 100,00 \$ \times 0,4850 \% \times 84 = 40,74 \$$$

Par conséquent, les sommes totales payables au porteur d'un Titre au cours de la période de 84 mois comprise entre la date d'émission et la date d'échéance s'établissent comme suit :

- Montant du remboursement : 30,00 \$
- Total des paiements d'intérêts effectués : 40,74 \$
- Somme totale versée pendant la durée des Titres : 70,74 \$

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de -4,82 %.

Exemple n° 2 – Légère dépréciation de l'indice sous-jacent et paiement d'une somme correspondant au capital à la date d'échéance



— Niveau de clôture de l'indice sous-jacent

Dans ce scénario, à la date d'évaluation finale, le niveau final est supérieur au niveau barrière de protection. Le montant du remboursement serait donc de 100,00 \$.

Étant donné que le coupon mensuel de 0,4850 \$ par Titre n'est pas conditionnel à la performance de l'indice sous-jacent ni lié à celle-ci, le total des paiements d'intérêts effectués pendant la durée des Titres s'établit comme suit :

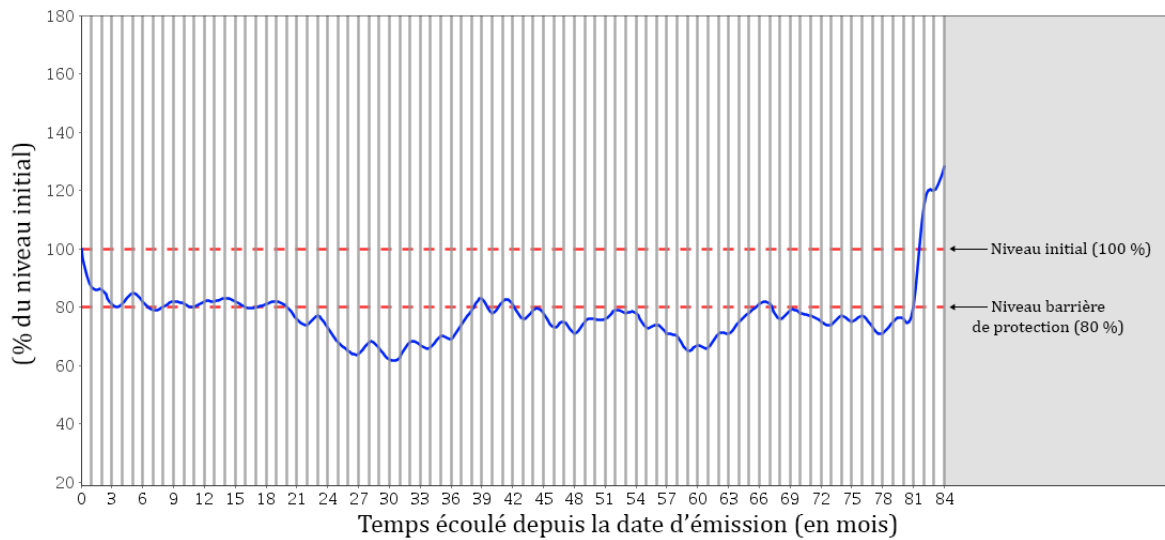
$$\begin{aligned} & \text{capital des Titres} \times 0,4850 \% \text{ par période d'intérêts} \times 84 \text{ périodes d'intérêts} \\ & 100,00 \$ \times 0,4850 \% \times 84 = 40,74 \$ \end{aligned}$$

Par conséquent, les sommes totales payables au porteur d'un Titre au cours de la période de 84 mois comprise entre la date d'émission et la date d'échéance s'établissent comme suit :

- a) Montant du remboursement : 100,00 \$
- b) Total des paiements d'intérêts effectués aux dates de paiement des intérêts : 40,74 \$
- c) Somme totale versée pendant la durée des Titres : 140,74 \$

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de 5,00 %.

Exemple n° 3 – Appréciation de l'indice sous-jacent et paiement d'une somme correspondant au capital à la date d'échéance



— Niveau de clôture de l'indice sous-jacent

Dans ce scénario, à la date d'évaluation finale, le niveau final est supérieur au niveau barrière de protection. Le montant du remboursement serait donc de 100,00 \$.

Étant donné que le coupon mensuel de 0,4850 \$ par Titre n'est pas conditionnel à la performance de l'indice sous-jacent ni lié à celle-ci, le total des paiements d'intérêts effectués pendant la durée des Titres s'établit comme suit :

$$\begin{aligned} & \text{capital des Titres} \times 0,4850 \% \text{ par période d'intérêts} \times 84 \text{ périodes d'intérêts} \\ & 100,00 \$ \times 0,4850 \% \times 84 = 40,74 \$ \end{aligned}$$

Par conséquent, les sommes totales payables au porteur d'un Titre au cours de la période de 84 mois comprise entre la date d'émission et la date d'échéance s'établissent comme suit :

- a) Montant du remboursement : 100,00 \$
- b) Total des paiements d'intérêts effectués aux dates de paiement des intérêts : 40,74 \$
- c) Somme totale versée pendant la durée des Titres : 140,74 \$

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de 5,00 %.

RENSEIGNEMENTS SUR LES DATES DE PAIEMENT DES INTÉRÊTS :

Dates de paiement des intérêts

10 août 2026
9 septembre 2026
9 octobre 2026
9 novembre 2026
9 décembre 2026
11 janvier 2027
9 février 2027
9 mars 2027
9 avril 2027
10 mai 2027
9 juin 2027
9 juillet 2027
9 août 2027
9 septembre 2027
12 octobre 2027
9 novembre 2027
9 décembre 2027
10 janvier 2028
9 février 2028
9 mars 2028
10 avril 2028
9 mai 2028
9 juin 2028
10 juillet 2028
9 août 2028
11 septembre 2028
10 octobre 2028
9 novembre 2028
11 décembre 2028
9 janvier 2029
9 février 2029
9 mars 2029
9 avril 2029
9 mai 2029
11 juin 2029
9 juillet 2029
9 août 2029
10 septembre 2029
9 octobre 2029
9 novembre 2029
10 décembre 2029
9 janvier 2030
11 février 2030
11 mars 2030
9 avril 2030
9 mai 2030
10 juin 2030
9 juillet 2030
9 août 2030
9 septembre 2030
9 octobre 2030
12 novembre 2030
9 décembre 2030
9 janvier 2031
10 février 2031
10 mars 2031
9 avril 2031
9 mai 2031
9 juin 2031
9 juillet 2031
11 août 2031
9 septembre 2031

**Dates de paiement
des intérêts**

9 octobre 2031
10 novembre 2031
9 décembre 2031
9 janvier 2032
9 février 2032
9 mars 2032
9 avril 2032
10 mai 2032
9 juin 2032
9 juillet 2032
9 août 2032
9 septembre 2032
12 octobre 2032
9 novembre 2032
9 décembre 2032
10 janvier 2033
9 février 2033
9 mars 2033
11 avril 2033
9 mai 2033
9 juin 2033
7 juillet 2033

L'indice sous-jacent est calculé et publié par Solactive AG (« **Solactive** ») et le nom « **Solactive** » est une marque de commerce déposée de Solactive. L'indice sous-jacent est utilisé par la Banque aux termes de licences relativement aux Titres. Les Titres ne sont pas parrainés, vendus ou autrement soutenus par Solactive, qui n'en fait pas la promotion, et Solactive ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans les Titres en particulier. Solactive ne garantit aucunement l'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice sous-jacent ou de l'indice cible, ou de données incluses dans ceux-ci ou sur lesquelles ils se fondent, et il n'engage aucunement sa responsabilité à l'égard des erreurs, des omissions ou des interruptions touchant ceux-ci.

Les termes clés qui ne sont pas autrement définis ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix.

Avant de conclure une opération ou d'acheter un instrument, les clients devraient évaluer les risques et les incidences de la proposition, aussi bien ceux d'ordre financier, juridique, réglementaire, fiscal ou comptable que ceux liés au marché ou au crédit. Les clients devraient évaluer ces risques et ces incidences indépendamment de la Banque Royale du Canada et des courtiers, soit RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (« **RBC DVM** ») et Marchés mondiaux CIBC inc., respectivement. RBC DVM est une filiale en propriété exclusive de la Banque. La Banque est donc un émetteur relié et associé à celle-ci au sens de la législation en valeurs mobilières applicable.

Les Titres ne seront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance dépôts. Les Titres ne sont pas des titres à revenu fixe et ne sont pas conçus pour être des solutions de rechange aux placements à revenu fixe ou aux instruments du marché monétaire.

Un placement dans les Titres comporte des risques. Ni la Banque Royale du Canada, les courtiers ou les membres de leurs groupes respectifs, ni les personnes qui leur sont liées, ni aucune autre personne ou entité ne garantissent que les porteurs de Titres recevront une somme égale à leur placement initial dans les Titres ou que les Titres produiront un rendement (sous réserve de la somme minimale payable à l'échéance de 1,00 \$ par Titre) à l'échéance ou avant. Voir « Facteurs de risque » dans le prospectus préalable de base et « Facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix. Puisque les Titres ne sont pas des titres avec capital entièrement protégé et qu'une partie importante du capital sera à risque, vous pourriez perdre une partie importante de votre placement.

® Marque déposée de la Banque Royale du Canada